



Introduction à la demande d'asile : demander le statut de réfugié

Lorsque vous demandez l'asile, vous déclarez avoir fui votre pays, qu'il est dangereux pour vous d'y retourner, et vous demandez au gouvernement du pays où vous vous trouvez de vous protéger (droit de séjour dans ce pays).

Votre demande d'asile sera examinée en vertu de la Convention de 1951 sur les réfugiés (inscrite en général dans les lois sur l'immigration du pays où vous vous trouvez).

Pour obtenir le droit d'asile (ce qui signifie obtenir le statut de réfugié), il est nécessaire de démontrer que vous avez :

Une crainte fondée de persécution

La « persécution » est une maltraitance grave vous visant en tant qu'individu, en raison de qui vous êtes, de ce que vous faites ou ce en quoi vous croyez (ou ce que certaines personnes pensent que vous êtes, que vous faites ou que vous croyez).

Vous n'avez pas besoin de démontrer qu'il est *certain* que vous ferez l'objet de cette persécution, mais vous devez démontrer que le risque est bien réel, d'où le terme « crainte fondée ». Vous devez également démontrer que le risque ne concerne pas seulement le passé, mais également l'**avenir**.

Pour que votre demande d'asile relève de la Convention sur les réfugiés, vous devez démontrer que la persécution que vous craignez est pour des motifs de **race, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social particulier ou d'opinion politique**. L'appartenance à un groupe social particulier peut comprendre un grand nombre de situations différentes, y compris votre sexualité.

Vous devez également démontrer que **vous ne pouvez pas obtenir la protection de votre pays d'origine** (ou du pays où vous résidez habituellement). Si c'est le gouvernement de votre pays que vous craignez, la raison pour laquelle vous ne pouvez pas lui demander de vous protéger est évidente. Par contre, si vous craignez votre famille ou les membres de votre communauté, vous devrez prouver que les autorités de votre pays ne peuvent pas ou ne veulent pas vous protéger.

Les agents qui examinent votre demande d'asile sont également susceptibles de suggérer que même si vous êtes en danger dans la ville ou la région dont vous êtes originaire, il pourrait y avoir d'autres régions de votre pays où vous pourriez vivre en sécurité. Afin d'obtenir le statut de réfugié, vous devrez prouver que vous n'êtes en sécurité nulle part dans votre pays, ou que vous ne pourriez pas survivre



dans d'autres régions de votre pays (parce que vous ne pourriez pas travailler ou trouver de logement, par exemple).

La persécution se réfère au danger qui vous menace en tant qu'individu. Si vous fuyez la guerre ou des violences qui affectent un grand nombre de personnes, pas vous particulièrement, mais tous ceux qui habitent votre ville ou votre région du fait de leur lieu de résidence, il se peut que vous puissiez bénéficier d'un autre type de protection. Au Royaume-Uni, les personnes capables de prouver qu'elles sont menacées de persécution en tant qu'individu peuvent demander le « statut de réfugié ». Si vous pouvez prouver que vous faites l'objet « de menaces graves et individuelles en raison d'une violence aveugle ou en cas de conflit armé interne ou international », vous pouvez demander à bénéficier d'une « protection humanitaire ».

Dans certaines situations, l'**un comme l'autre type** de protection peut être invoqué, par exemple en Syrie où certaines personnes sont menacées de violence aveugle *et* de persécution ciblée.

Afin de prouver qu'une crainte d'être persécuté est « fondée » (est probable), vous devrez en fournir la **preuve**.

Le récit de chaque individu constitue une preuve :

Que vous est-il arrivé ?

De quelles menaces avez-vous fait l'objet ?

Qu'est-il advenu de votre famille, de vos collègues ou des autres personnes que vous connaissez ?

Pourquoi êtes-vous parti ?

Pourquoi ne pouvez-vous pas retourner chez vous ?

Dans de nombreuses situations, les décideurs ne vous croiront pas lorsque vous leur raconterez ce qui vous est arrivé. Vous devez penser à d'autres preuves confirmant que votre récit est véridique et que votre crainte de persécution est fondée.

Y a-t-il des témoins de ce qui vous est arrivé ?

Avez-vous des documents confirmant votre récit ? Il peut s'agir de dossiers médicaux, de mandats d'arrêt, de documents judiciaires, de lettres d'amis ou d'organisations démontrant que vous êtes en danger.

Les journaux font-ils référence à l'événement dont vous parlez ?

Existe-t-il des rapports sur les droits humains montrant que la situation dans votre pays est telle que vous la décrivez ?

Avez-vous des documents prouvant votre identité, y compris votre nationalité ?

**RIGHT
TO REMAIN**



Le regroupement de ces preuves peut prendre du temps. C'est pourquoi il est important de commencer à y penser le plus rapidement possible. Il est difficile d'entendre un décideur vous dire qu'il ou elle ne vous croit pas. Il est important que vous vous y prépariez et que vous soyez bien entouré(e) lors du processus de demande d'asile.